



Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

Communiqué de presse

Bienne, le 28 juin 2012

Votation régionale et liens Bienne – Jura bernois

La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), qui regroupe des représentantes et représentants des communes de Bienne et d'Evilard et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), a pris connaissance de la position du Conseil du Jura bernois (CJB) concernant la tenue d'une votation régionale. Une modification de la Loi sur le statut particulier pourra ainsi être proposée au Grand Conseil, permettant de lancer un processus de consultation populaire sur la création d'un nouveau canton regroupant le Jura bernois et le Jura. Les autorités regroupées au sein de la DBAJ réitèrent leur attachement à la neutralité active biennoise dans la Question jurassienne ; elles estiment que si cette votation a lieu, la population du Jura bernois doit pouvoir décider souverainement de son avenir.

La prise de position du CJB ouvre une nouvelle étape dans un long processus démocratique. Les autorités du district de Bienne sont conscientes des enjeux de ce processus, y compris pour le district bilingue de Bienne. Elles sont conscientes aussi de la communauté d'intérêts et des liens historiques, culturels ou économiques qui unissent le district de Bienne et le Jura bernois, liens rappelés en 2011 par l'étude du professeur Schuler sur l'avenir du bilinguisme biennois. Elles appellent donc au maintien de ces liens, quelle que soit l'appartenance cantonale future choisie par le Jura bernois.

L'avenir du bilinguisme cantonal bernois est avant tout une question de volonté politique, comme l'a souligné l'étude du professeur Schuler. La DBAJ est prête à jouer un rôle actif dans l'élaboration des pistes de réflexion du Conseil-exécutif concernant le bilinguisme du district de Bienne, en lien avec les deux résultats possibles du vote. La DBAJ sera intégrée dès cet été aux travaux sur l'élaboration d'un éventuel statu quo+ (renforcement de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne). Elle souhaite également susciter une réflexion, dans l'hypothèse de la création d'un nouveau canton, sur la politique de bilinguisme cantonal et de protection de la minorité francophone du district bilingue de Bienne.

Pour la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

Le maire de Bienne	Le maire d'Evilard	Le président du CAF
Erich Fehr	Daniel Nussbaumer	Philippe Garbani
La chancelière	Le secrétaire communal	Le secrétaire général
Barbara Labbé	Christophe Chavanne	David Gaffino

Personnes de contact :

- CAF : M. Philippe Garbani, président du CAF et de la DBAJ, 078 897 57 36 ;
- Ville de Bienne : M. Erich Fehr, maire de Bienne, 032 326 11 01.